

Ressons le Long, le 10 juillet 2009

Le Conseil Municipal
à tous les Habitants et Amis de Ressons le Long

***Si vous nous avez déjà fait un don, ne tenez pas compte de cette lettre !
Mais surtout n'hésitez pas à en parler autour de vous !***

Madame, Monsieur,

En mars dernier, nous avons annoncé que nous souhaitons revaloriser notre patrimoine culturel et plus particulièrement les lavoirs.

Comme vous le savez, la commune assure la charge de l'entretien et de la restauration des bâtiments communaux, dont font partie les lavoirs.

Le Conseil Municipal, a donc décidé de faire effectuer des travaux sur ces édifices et nous commencerons par le lavoir de la Montagne. Etant situé dans le périmètre de l'église classée, le coût global du projet à réaliser est estimé à 129 854,46 € HT.

Nous avons sollicité et obtenu l'aide du Conseil Général (30% du montant HT des travaux) soit : 38 956€

Cependant, la somme restant à notre charge est encore élevée.

La Fondation du Patrimoine, acteur du développement local, durable, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et **la mise en valeur du Patrimoine Populaire de proximité**, interrogée, a retenu notre dossier, compte tenu de l'intérêt que présente le bâtiment.

En conséquence, elle tient à nous apporter son soutien et, pour ce faire,

- Elle nous a aidé à lancer une grande **souscription publique** qui fait appel au **Mécénat Populaire et au Mécénat d'entreprise** : particuliers, associations et entreprises. Les dons recueillis seront intégralement consacrés à cette restauration. Pour le moment le total des dons s'élève à 6800 €
- **Elle apporte**, en complément de la collecte réalisée, une contribution significative, et cette somme s'élève à 12 745 €.

Nous nous permettons d'intervenir car nous sommes tous très fortement concernés par cette opération qui va permettre à chacun, habitants, entreprises, associations de s'impliquer dans ce projet citoyen, **en bénéficiant à titre individuel d'avantages fiscaux** (*) tout en allégeant la charge communale.

Nous sollicitons les Ressonnais, bien sûr, mais aussi ceux qui y ont encore une attache quelconque ou qui y sont propriétaires, ainsi que les entreprises qui travaillent sur la commune.

Si vous connaissez des personnes extérieures au village mais qui y sont encore attachés, n'hésitez pas à leur faire part de notre projet. Des plaquettes supplémentaires sont à votre disposition à la mairie ou au syndicat d'initiative de Vic sur Aisne.

En fonction de vos possibilités, quelle que soit votre contribution, sachez que **votre participation sera précieuse et particulièrement appréciée.**

Le patrimoine historique qui nous a été confié par nos ancêtres mérite d'être protégé et valorisé pour être transmis dans les meilleures conditions aux générations futures.

C'est un devoir de mémoire pour chacun d'entre nous !

Toutes les sommes recueillies par la Fondation du Patrimoine seront, bien sûr, intégralement consacrées à la restauration des lavoirs de Ressons le Long.

Nous vous remercions par avance de votre mobilisation, de votre générosité citoyenne et dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil Municipal :

Nicolas REBEROT



Bruno LENCEL



Marc GUERIN



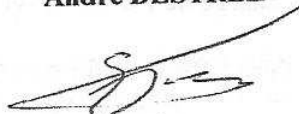
Stéphanie REBAUDO



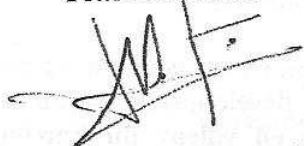
Patricia LUCOT



André DESTREZ




Francis HUTIN



M.D VAN ZULEN



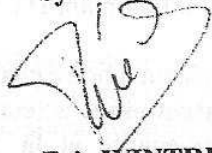
Eric DEBOSQUE



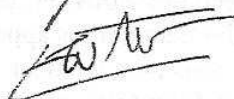
Benjamin DUBOIS



Sylvie PREDOT



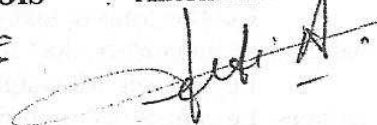
Eric WINTREBERT




Bertrand POINTIER



Antoine FERTE



Silvie SZCZUKA



- *Les dons ouvrent droit aux dispositions fiscales qui concernent les organismes reconnus d'utilité publique :*

- Vous êtes un particulier, votre don est **déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%** du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Vous représentez une entreprise, vous bénéficiez **d'un crédit d'impôt de 60%** dans la limite de 5%o de votre chiffre d'affaires.

- *Les chèques sont à libeller à l'ordre de :*

« Fondation du Patrimoine – Lavoirs de Ressons le Long »

NB : Un « *livre d'or* » est ouvert, à la Mairie, pour répertorier tous les actes de générosité relatifs à cette opération.